

Le génocide arménien à l'École

Novembre 2006



Mémorial du génocide arménien / Yerevan

Institut national de recherche pédagogique/ESCHE
(Enseignement des sujets controversés de l'histoire européenne)
<http://ecehg.inrp.fr>

Benoit Falaize
Pascal Mériaux

Introduction

A l'occasion de l'adoption par l'Assemblée nationale de la proposition de loi tendant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien¹, faisant suite à la loi de 2001 portant reconnaissance, par la France, du génocide arménien de 1915², le débat sur le drame historique arménien est revenu sur le devant de la scène politique, médiatique, autant que diplomatique. La question de son traitement scolaire a été également évoquée, mais de manière superficielle, sans que soient pris en compte d'une part l'état des prescriptions scolaires déjà existantes, présentes dans les programmes ou, d'une autre manière, dans les manuels scolaires, et, d'autre part, les pratiques effectives des enseignants.

A ce jour, il n'existe pas d'études sur l'état de l'enseignement du génocide arménien en classe. Ce que le groupe ESCHE (enseignement des sujets controversés de l'histoire européenne) de l'Institut national de recherche pédagogique présente ici, relève tant de son inscription dans les instructions officielles de l'enseignement public que sa place réelle dans les outils destinés aux professeurs, de l'école primaire à la Terminale. Cette étude propose également, à destination du monde éducatif, un panorama des débats existants concernant la question arménienne.

Inscrit scolairement, du point de vue des programmes officiels, dans l'étude de la première guerre mondiale, elle-même enjeu de débats historiographiques extrêmement vifs et nourris, le génocide arménien constitue un excellent point de focal pour examiner comment se jouent les rapports complexes et enchevêtrés entre l'histoire académique et la mémoire sociale d'un événement historique.

Cette fiche de synthèse est le fruit collectif d'un atelier réuni sur cette question lors des Journées d'études de ESCHE, à Lyon, les 25, 26 et 27 octobre 2006, sur « histoire, mémoires et identités : actualités des enjeux et transmissions scolaires ».³

¹ Cf annexes

² *idem*

³ Le programme et les Actes de ces Journées sont en ligne sur le site de l'INRP consacré à ces questions sensibles de l'enseignement de l'histoire : <http://ecehg.inrp.fr>

Présence de la question du génocide arménien dans les instructions officielles de l'école

A l'école primaire (BO du cycle 3, 2002)

L'histoire contemporaine est abordée, et notamment l'histoire meurtrière du XX^e siècle, dès l'école primaire, pour les classes de CM2 de fin de cycle⁴.

« Le XX^{ème} siècle et le monde actuel

On fait débiter le XX^{ème} siècle au début de la Première Guerre mondiale parce qu'elle marque la fin de l'hégémonie européenne et l'émergence de la puissance américaine. Le contraste est grand entre l'ampleur des progrès scientifiques et techniques qui entraînent d'incontestables améliorations de vie pour la majorité des Français et des Européens et *la violence du siècle marquée par les massacres et les formes les plus extrêmes de l'intolérance et de l'exclusion*⁵ contre lesquelles s'élèvent les voix de quelques grandes personnalités.(...) »

Cette présentation générale, où ne figure pas *explicitement* la question arménienne, ni même le mot génocide, est accompagnée de points centraux à étudier avec les élèves, en sein desquels peut-être abordée la question arménienne :

« Points forts

- la planète en guerre : *l'extrême violence du siècle*⁶ ;
- l'extermination des juifs par les nazis : un crime contre l'humanité ;(...)
- les arts, expressions d'une époque : à partir d'un ou deux exemples français ou internationaux laissés au choix des enseignants. »

Des documents d'accompagnement du programme cycle 3 permettent de préciser, mieux encore, les objectifs des apprentissages :

« La planète en guerre : l'extrême violence du siècle

La première guerre mondiale marque le siècle [...] Elle annonce l'extrême violence du siècle marqué par la guerre totale, les génocides et le goulag. (...)

C'est donc dans le pluriel du mot « génocide » que peut trouver place, implicitement, la question arménienne, avec l'idée selon laquelle la Grande guerre (1914-1918), est à l'origine de « l'extrême violence du siècle ».

⁴ *Qu'apprend-on à l'école ?*, Programmes de l'enseignement primaire, cycle des approfondissements, cycle 3, 2002, Fixot éditeur

⁵ souligné par nous

⁶ *idem*

Au collège

La première guerre mondiale est au programme du brevet des collèges et donc, de la classe de troisième. Dans les documents d'accompagnement du programme de 3^e, le génocide arménien apparaît de façon explicite⁷ :

« 1. La Première Guerre mondiale et ses conséquences

On doit renoncer au récit chronologique des phases du conflit et privilégier la mise en évidence de ses grandes caractéristiques : son aspect total et **la brutalisation**⁸ des rapports humains qu'il a impliquée. Cela permet de faire comprendre, par delà les conséquences plus immédiates de la guerre, étudiées dans son bilan, sa résonance profonde et traumatique sur le siècle qui commence. La notion de brutalisation (mal traduite du terme anglais *brutalization* que le néologisme « ensauvagement » aurait mieux fait comprendre) reflète la place fondatrice de la violence liée à la guerre. Des recherches récentes⁹ ont mis en évidence cette violence **d'un conflit marqué par le premier génocide du siècle, celui des Arméniens**, et pendant lequel, pour la première fois en Europe, s'ouvrent des camps de concentration ; cette pratique, partagée par tous les belligérants pour les ressortissants de pays ennemis, atteint des groupes entiers de population (tels ces Français et surtout ces Françaises de la région de Lille qui ont été déportés en Prusse orientale). Si l'extermination des Juifs et des Tziganes n'est pas directement issue de la Première Guerre mondiale, **certains des hommes qui ont vécu ce conflit deviennent capables d'appliquer une haine exterminatrice : à deux reprises, en 1931 et en 1939, Hitler invoque la déportation des Arméniens pour justifier sa politique antisémite**. Il faut donc envisager le conflit dans son aspect fondateur d'une violence totale (totalitaire ?) qui marque le XX^e siècle. »

Comme dans les programmes de l'école primaire, la place de la première guerre mondiale est, ici, au collège, de manière précise, avec le concept de « brutalisation des sociétés européennes », présentés comme le point d'origine de la violence du siècle. Mieux encore, le génocide arménien est directement indiqué comme étant une des références majeures des entreprises exterminatrices futures

⁷ *Histoire-géographie éducation civique*, « Enseigner au collège », CNDP, 2004

⁸ souligné par nous

⁹ Allusion aux travaux de George L. Mosse, et notamment son ouvrage : *De la Grande guerre aux totalitarismes, la brutalisation des sociétés européennes*, Hachette éditions, 1999

Au lycée, dans les programmes de 1^{ère}

C'est au lycée en classe de première qu'est abordée la Première guerre mondiale. Les programmes eux-mêmes, des différentes sections, abordent la question de manière englobante, un peu à l'image des récents programmes de 1^{ère} STG¹⁰ qui indiquent :

« II. Guerres et paix 1914-1946
A. L'Europe au cœur des grands affrontements, les bouleversements territoriaux liés aux deux guerres mondiales, les totalitarismes contre les démocraties, les génocides.(...) »

Ce sont les documents d'accompagnement du programme, comme ceux de Première L et ES, qui fixent un cadre de lecture¹¹ :

« La brutalisation des rapports humains invite à poser la question des liens entre la violence de la période (ainsi du massacre des Arméniens, premier génocide du siècle) et celles des *totalitarismes*. »

Dans les documents d'accompagnement du nouveau programme de première STG, les prescriptions sont très précises. Il est clairement précisé qu'il faut clarifier l'usage du terme *Génocide*, par ailleurs très « médiatique ».

La présentation des génocides implique au préalable de clarifier le vocabulaire et d'expliquer la distinction opérée progressivement par le droit international entre crimes contre la paix, crime de guerre, crime contre l'humanité, génocide. La volonté de fixer des règles pour protéger les civils et limiter le recours à certaines armes durant les guerres est ancienne et avait donné naissance à un droit international qualifié à l'époque moderne de *droit des gens*. À partir du XIX^e siècle, il se traduit en accords internationaux. La première convention de Genève (1864) et la convention de La Haye (1907) ont, entre autres, tenté de réglementer les lois et coutumes des guerres sur terre pour empêcher les belligérants de s'en prendre à des objectifs non- militaires (civils, prisonniers, blessés)..

Génocide

Selon les textes de l'ONU (*Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* de 1948, modifiée en 1985), trois conditions sont nécessaires pour qu'on puisse parler de génocide :

- Les victimes font partie d'un « groupe **national, ethnique, racial** ou **religieux** ».

¹⁰ 1^{ère} STG, BO n°7, du 1^{er} septembre 2005

¹¹ *Histoire-géographie*, classe de première, CNDP, 2003

- Les membres de ce groupe sont tués ou persécutés **pour leur appartenance à ce groupe**, quels que soient les moyens mis en oeuvre pour atteindre ce but.

- Le génocide est un crime collectif intentionnel, **planifié**, commis par les détenteurs du pouvoir de l'Etat, en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite.

On insistera sur la nécessité d'utiliser cette terminologie avec soin. L'usage courant, notamment dans les médias, tend à étendre le terme à tous les massacres perpétrés à grande échelle.[...] La qualification de génocide, réservée à certains crimes, n'entend pas établir une hiérarchie dans l'horreur des actes ou la souffrance des victimes mais mettre en évidence une forme particulière de crime contre l'humanité pour mieux la combattre, ce qui implique de s'en tenir à des critères précis.

Dans les séries professionnelles CAP, BEP, BAC PRO

Dans les programmes de BEP, BAC PRO de 1992, il n'existe pas de référence au génocide arménien. En revanche, dans les programmes de CAP de 2002, l'étude des génocides du XX^e siècle trouve toute sa place. Comme pour les programmes de première STG, les documents d'accompagnement insistent sur la définition de la notion de génocide.

Guerres et conflits contemporains

À deux reprises, lors des deux guerres mondiales, les peuples européens et, entraînés par eux, les peuples des autres continents se sont affrontés dans des guerres devenues totales. En effet, les guerres ne se déroulent plus seulement sur le champ de bataille ; elles mobilisent désormais les civils, hommes et femmes, mais aussi les moyens économiques et idéologiques. Les génocides du XX^e siècle (arménien en 1915-1916, juif et tzigane en 1941-1945, rwandais en 1994) reposent sur un nationalisme exacerbé et une « rationalité délirante ». La notion de crime contre l'humanité définie par le tribunal de Nuremberg (novembre 1945- octobre 1946) a permis de préciser ensuite la notion de génocide comme l'atteinte à l'intégrité physique ou mentale d'individus appartenant à un groupe national, ethnique, racial ou religieux que l'on veut détruire (assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, 9 décembre 1948).

Présence de la question arménienne dans les manuels scolaires

Manuels de l'école primaire

A ce jour, il n'existe aucun manuel de primaire, lié aux nouveaux programmes de 2002, ni aux anciennes éditions, qui aborde la question du génocide arménien. De la même manière, cette question n'est pas plus abordée dans les livres du maître ou dans les cahiers d'exercices à destination des élèves.

Manuels de 3^{ème} (éditions 1999 et 2003)

C'est dans les manuels d'histoire de 3^{ème} que l'on trouve le plus de documents concernant le génocide arménien, en raison principalement de l'intitulé des programmes, plus fourni sur cette question que ceux des classes de lycée.

Trois entrées sont privilégiées ; la souffrance des civils, le bilan de la guerre, et la brutalisation de la société traduit par la barbarie de la guerre.

La présence de l'Arménie est cependant plus fréquente dans la thématique concernant la souffrance des civils : « comment les populations vivent-elles la guerre à l'arrière ? », (Magnard 3^{ème}, 2003) ; « comment les civils sont-ils victimes de la brutalité de la guerre ? », (Belin 3^{ème}, 2003) ; « les souffrances des hommes », avec la question d'entrée : « comment soldats et civils ont-ils vécu pendant la guerre ? », (Hachette 3^{ème}, 2003) etc...

Au fond, dans ces chapitres dédiés aux horreurs de la guerre, l'Arménie a toute sa place en tant qu'elle est un des aspects de la brutalité qui s'exerce sur les populations civiles. Autant dans l'étude de l'extermination des juifs, la notion est construite, contextualisée, présentée dans son processus à la fois long et immédiat, ici, pour l'Arménie, la notion d'extermination, ou plutôt de génocide, employée systématiquement dans les manuels depuis la reconnaissance officielle du génocide arménien par l'Etat français, semble plaquée sans préalable, hors contexte, comme une illustration simple du massacre de masse de civils. Dans les manuels, la place du génocide arménien dans les pages consacrées à la souffrance des civils se réduit bien souvent à un document photographique le plus souvent, légendé de une ou deux phrases, avec éventuellement une question. Mais surtout, ces documents sont l'illustration de la leçon du manuel où, à chaque fois, l'idée du « premier génocide du XXe siècle » (Hachette 2003, Magnard 2003) est évoquée.



Le manuel Belin (3^{ème}, 2003) associe clairement plusieurs documents dans son dossier documentaire sur les souffrances des civils pour présenter l'idée d'un plan pré-établi : une illustration iconographique du *Petit journal* présentant le massacre en Arménie par les troupes ottomanes associée à un rapport d'un diplomate américain, le consul d'Alep, du 5 juin 1915, qui fait explicitement mention d'un « plan soigneusement mis au point visant à l'extinction complète du peuple arménien » (Belin 2003).

Illustration du Petit Journal,
Dimanche 12.12.1915

Après quelques jours de repos, les Arméniens sont forcés de poursuivre leur voyage pour se rendre dans quelque endroit éloigné où ils ne trouveront ni refuge, ni nourriture, ni aucun moyen d'existence possible, éparpillés dans le désert, voués à la famine ou à la mort pour maladie sous une chaleur accablante. Il s'agit sans doute d'un plan soigneusement mis au point visant à l'extinction complète du peuple arménien.

Jesse Jackson, Consul à Alep, 5 juin 1915, Extraits.

Même si dans les questions proposées aux élèves, c'est bien les violences subies par les Arméniens qui sont évoquées explicitement, et moins le processus de planification de la mort.

Dans le manuel Bréal 2003, le génocide arménien est abordé dans un chapitre intitulé « les conséquences sur le long terme » dans une partie « des générations traumatisées » « le bilan humain ». Deux documents sont associés ensemble : une photographie d'orphelins arméniens et grecs de Turquie recueillis en Grèce après la guerre en 1922 et un article de Stéphane Audouin-Rouzeau dans le journal *La croix* du 9 novembre 1998, sous le titre « Violences indélébiles de la Grande guerre ».

« LA BRUTALITE des soldats envers les civils fut la plus oubliée, alors qu'elle fut sans doute la plus lourde de conséquences pour le reste du XXe siècle. Toutes les armées d'invasion ont commis en effet à l'été 14 d'abominables atrocités, allant de la destruction des villes et des villages jusqu'aux meurtres de masse, en passant par des viols de femmes [...]. Parmi les innovations terribles du conflit de 1914-1918, on compte ainsi, déjà, la déportation de masse des populations (hommes, femmes, enfants) et leur internement. A l'arrière plan la dimension ethnique n'était pas non plus absente. A cet égard, et même si ces racines sont antérieures, le génocide des Arméniens en 1915 reste caractéristique.

Il n'est pas inintéressant de voir qu'un manuel fait le choix d'un article de presse présentant la position d'un historien français, spécialiste de la première guerre mondiale, et paru dans un journal qui se reconnaît comme chrétien. Là encore, pour le manuel, il s'agit d'insister (*cf* les majuscules utilisées dans le texte) sur la brutalité du conflit envers les populations civiles. Le vocabulaire utilisé par Audouin-Rouzeau est aussi marquant : « innovations terribles » ; « Meurtre de masse » ; « Génocide ». De plus, dans l'extrait cité, il rappelle sans précision que les origines du génocide sont plus profondes et antérieures à la guerre. Mais pour lui, le génocide des Arméniens a « valeur d'exemple ». C'est ce même champ sémantique lié à la violence, l'horreur qui est utilisé par les manuels dans les parties leçons ou les titres : *barbarie, brutalisation, ignominie, massacre, extinction, extermination, génocide...*

Ainsi, la thématique de la barbarie est aussi une entrée choisie par les manuels. Le manuel Nathan, dès 1999, et de nouveau dans la nouvelle édition 2003, aborde la question arménienne, à travers la question de la barbarie de la guerre. Dans les deux éditions est reprise l'idée que le génocide arménien est l'annonciateur des massacres à venir du XX^e : « le génocide des Arméniens annonce le XX^e siècle et ses massacres » (1999) là où l'édition 2003 présente « l'ignominie du génocide des Arméniens en 1915-1916, (qui) inaugure le XX^e siècle et ses massacres ». Le génocide, dans une vision téléologique de l'histoire, appartient aux « signes énonciateurs » du XX^e siècle. Dans l'édition 1999, le manuel Nathan associe trois documents :

une photographie d'un convoi de déportés arméniens par les soldats turcs légendée d'un texte de présentation sur les causes du génocide et ses conséquences chiffrées sur la population arménienne, un « témoignage » des diplomates allemands et américains et une planche de bande dessinée légendée « des arméniens persécutés ». Cette association de trois documents permet par le questionnement du manuel d'aborder la notion de génocide dans sa définition. En 2003, le même manuel reprend seulement deux documents : la photographie et le témoignage des diplomates.

Les mesures des déportations sont d'une telle dureté et tellement contraires à tout sentiment humain, qu'il est impossible d'y rester indifférent. Il ne s'agit de rien moins que de l'anéantissement et de l'islamisation par la force de tout un peuple, d'individus qui n'ont eu pour la plupart aucune part directe au mouvement révolutionnaire et qui sont donc autant de victimes innocentes.

Kuckhoff Vice consul allemand à Samsoun *Rapport de 4 juillet 1915 à Wangenheim*

Enfin, le bilan de la première guerre peut être un espace de présentation du génocide arménien. C'est le cas du manuel Hatier 2003. C'est le « désastre humain » qui est présenté ici, chiffré de manière générale, indiquant que le « génocide arménien a fait des centaines de milliers de morts dans l'empire ottoman. Du reste, les indications chiffrées sont très variables d'un manuel à un autre : on passe de « centaines de milliers de morts »¹² (Hatier 2003), à « au minimum 600 000 morts » (Hatier 1999), à « les Turcs déportent et massacrent plus d'un million de morts » (Magnard 2003), à « un million et demi de déportés et massacrés » (Hachette Education 2003).

Manuels de Lycée, 1^{ère}, éditions 2003

Pour les séries L-ES, là où les Instructions officielles évoquent le génocide arménien dans le cadre de la Grande guerre, comme faisant partie des symptômes initiaux de brutalisation du conflit, inaugurant un siècle marqué par des génocides et le lien vers les totalitarismes. Les manuels de première série L-ES ou S, n'abordent le génocide arménien dans les textes d'auteurs des leçons des manuels (pages de gauche, en règle générale) que par une ou deux phrases, souvent assorties de documents illustratifs, comme une photographie (Nathan, coll Jacques Marseille 2003). Comme en troisième, les phrases relatant le génocide arménien sont intégrées dans des paragraphes faisant référence à la brutalisation ou l'ensauvagement (sans que ce terme soit utilisé) du conflit prenant appui sur la souffrance des civils : « Dans l'Empire Ottoman, les Arméniens subissent un véritable génocide » (Hatier 2003).

Ainsi dans les manuels de collège ou lycée, les photographies laissent à voir des corps allongés, des personnes exécutées, déportées, manifestation des civils, sans que la légende n'oriente la lecture de l'image d'une manière significative. L'iconographie choisie n'est pas sans rappeler celle utilisée dans la présentation de l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale. Cette recherche de photographie illustrative du génocide amène un manuel (Nathan 2003, coll. Martin Ivernel) à utiliser une photographie des pogroms contre les

¹² cf le débat opposant Gilles Veinstein aux associations arméniennes (1999) lors de sa nomination au Collège de France en 1998. Suite à un article publié en 1995, dans la revue Histoire, Gilles Veinstein a été taxé de négationnisme. En 1995, l'historien américain Bernard Lewis était attaqué pour des positions similaires. Les annexes ciblent des liens Internet pour approfondir ce débat historiographique.

Arméniens de la fin du XIXe siècle appelés massacres hamidiens¹³ légendée des victimes du génocide arménien (datant de 1915 et non de 1895).



Massacres d'Erzeroum du 30 octobre 1895. Utilisé dans un manuel comme datant de 1915. Source : *The Graphic*, 07.12.1895



Kharpout, mai-juin 1915. Notables arrêtés et conduits en prison au chef-lieu du vilayet à Mezzé
source : *Maria Jacobsen: Diary (Oragrutjun) 1907-1919, Kharpout-Turkey. Antelias 1979*

D'autres manuels ont une approche chronologique et abordent le génocide arménien dans la phase d'enlisement de la guerre (1915-1916) : « Les Russes lancent des offensives dans les régions arméniennes de l'Empire Ottoman. Accusant les Arméniens chrétiens de comploter avec l'envahisseur, lui aussi chrétien, les Turcs les massacrent et les déportent en masse, faisant plus d'un million de morts ; c'est le premier génocide du XX^e siècle. » (Hachette Education 2003).

Cette manière d'écrire l'histoire du drame arménien montre aussi que certains manuels tendent vers une approche « religieuse » de la question, opposant les chrétiens aux musulmans (cf rapport allemand évoquant l' « islamisation »).

Pour la classe de première série L,ES, seul le manuel Bordas 2003 aborde la question du génocide arménien sous un angle nouveau en consacrant un dossier documentaire, sur une double page, composé d'une chronologie des événements 1878-1923, de témoignages de diplomates allemands et américains, d'une photographie d'un convoi de déportés en 1915, d'une carte de la déportation et enfin d'un tableau chiffré extrait d'un article d'Yves Ternon de la revue *Histoire* le n°187 de 1995. Cette approche du manuel Bordas semble novatrice dans le sens où elle permet l'étude et l'analyse du génocide arménien à la fois dans le temps et dans l'espace. C'est la seule approche dans les manuels de première qui tente de contextualiser le génocide arménien et de mettre ainsi en perspective son processus. En 2003, l'approche du manuel Bordas est marginale et unique.

Pour la série S, l'accent mis sur la dimension plus précisément française de la première guerre mondiale peut fournir une explication à l'absence de documents ou de phrases consacrés au génocide dans les manuels de cette série.

Manuels lycée, 1^{ère} STG, édition 2006

Incontestablement, les manuels de 1^{ère} STG, parus au printemps 2006, répondant aux nouveaux programmes du BO n°7, du 1^{er} septembre 2005, dont la mise en application était prévue au 1^{er} septembre 2006, rompent avec l'ensemble de la production éditoriale analysé plus haut, pour les classes de section générale, collège ou lycée.

¹³ Les massacres hamidiens sont les pogroms contre les arméniens perpétrés lors du règne du sultan Abdul Hamid en octobre 1895 à Constantinople, Trébizonde, Erzeroum

Trois manuels STG gardent pourtant une approche sensiblement conforme aux manières d'écrire scolairement l'histoire du génocide arménien. C'est le cas du Belin, qui intègre le génocide dans le cadre des violences à l'égard des civils, avec une photographie de têtes coupées et le texte d'un correspondant allemand de 1917 qui revient sur les causes immédiates (la « guerre caucasienne »), du génocide. Les manuels Nathan et Magnard font également un traitement qui ne dépasse pas quelques lignes sur le génocide, accompagnées de un ou deux documents. L'idée d'un « nouveau seuil franchi », d'un « traumatisme d'après-guerre » et de la « brutalisation du conflit » revient pour tous les trois.

Mais si ce traitement répond dans sa forme à ce que l'analyse des manuels de collège et de première générale révélait, l'on note quand même une évolution dans l'écriture. En effet, Belin fait le choix d'un document écrit d'un journaliste allemand qui conclut sur « une extirpation de toute la race arménienne suivant un système soigneusement prémédité¹⁴ ». De la même manière, dans le Magnard, le texte de la leçon présente le fait que « 1,3 million d'Arméniens sont morts pour des raisons ethniques, politiques et religieuses ». Dans le Nathan, la leçon là encore, élargit le récit du génocide par la question de sa reconnaissance par les Nations-Unies en 1973, l'Union européenne en 1987 et le Parlement français en 1998. Autrement dit, le texte de la leçon elle-même est plus long et plus complet que celui des manuels de collège et de lycée section générale. Cette volonté de mise en perspective de l'événement est sensiblement plus marquée.

Pour autant, si ces trois manuels s'inscrivent dans une continuité éditoriale où le génocide n'a qu'une place marginale, cinq autres manuels STG¹⁵ parus la même année marquent quant à eux une rupture encore plus claire et plus affirmée. A bien des égards, ils sont uniques en leur genre. Ici, le génocide arménien est présenté en soi, dans sa logique historique, restitué dans son contexte et son processus, ainsi que dans ses incidences mémorielles. Rappelons ici que le manuel Bordas de première en 2003 avait déjà présenté le génocide arménien dans sa complexité. Cependant, à la différence des manuels de STG, le débat mémoriel en était absent.

Ces cinq manuels sont incontestablement les plus proches de l'intention d'écriture des programmes et des documents d'accompagnement, en ce qu'ils suivent au plus près la logique de contextualisation temporelle et spatiale (les cartes du génocide arménien font leur apparition en nombre dans l'édition scolaire en 2006), de compréhension du processus génocidaire ainsi que les débats autour de sa reconnaissance et de sa qualification juridique.

- a) une contextualisation : le génocide est présenté dans son antériorité, soit sous forme de documents d'archives (tous les manuels), ou d'une chronologie (Hatier), avec la présentation des premiers massacres, sous l'angle de l'ottomanisation de l'empire, dans les années 1890 (Casteilla, Foucher, Hachette, Hatier 2006). Les textes des leçons reprennent largement la question des origines du génocide (Hachette, Foucher et Casteilla)
- b) un processus : tous ces manuels analysent le processus à partir d'une cartographie (« l'espace du génocide arménien », Hachette), les témoignages ou encore des rapports de diplomates ou d'étrangers en poste en Turquie à cette période (1915-1917). Ces documents, mis en relation avec un texte de leçon beaucoup plus étoffé et la question de l'antériorité et du contexte, permettent du même coup une compréhension historique du génocide, là où, pris isolément, ils apparaissaient sans contexte et sans épaisseur historique dans les manuels du collège et des sections générales du lycée. De la même manière, la question des chiffres des victimes semble faire consensus dans la dernière livraison 2006 des manuels de STG, en ce sens que le chiffre

¹⁴ texte de 1917

¹⁵ Casteilla, Hachette, Foucher, Hatier et Bordas, 2006

approchant de 1,5 million fait référence, à une exception près (Foucher 2006 : « entre 800.000 et 1,5 million d'Arméniens ont péri »)

- c) la reconnaissance : ces manuels STG présentent également une historicisation même de la notion de reconnaissance jusqu'à la position négationiste du gouvernement turc actuel¹⁶ (Casteilla), ou la présence de la loi de 2001 du parlement français (Bordas). Tout se passe comme si les documents retenus par les auteurs comme les éditeurs, visaient à définir la qualification de génocide, sans pour autant empêcher d'y exercer un regard critique. On retrouve le texte du Consul américain en poste à Alep, Jesse B. Jackson¹⁷, ou celui du Consul américain d'Harput sur les événements de Constantinople en juin 1915 (Bordas), ou encore la mention, dans le texte de leçon du manuel Hachette, de la loi provisoire du 27 mai 1915, ou encore la création de l'Organisation spéciale secrète (OSS) en 1911.



¹⁶ texte extrait de Anne Dastakian et Claire Mouradian, *Cent réponses sur le génocide arménien*, Tournon, 2005.

¹⁷ voir *supra*

Conclusions

Depuis plusieurs années, le génocide arménien est évoqué dans les manuels scolaires. Mais ce n'est que dans les dernières livraisons que sa place y est plus clairement visible. Nul doute que la loi du 18 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien y soit pour beaucoup. En effet, si la présence de la question arménienne est effective dans les manuels de 3^e de 1999, celle-ci est systématique dans les manuels de 2003 de lycée et de collège, et plus nettement encore dans ceux de 1^{ère} STG de 2006. Les programmes de CAP 2002, et plus encore les derniers programmes de première STG 2005, insistent sur la nécessité de définir la notion de génocide en s'appuyant sur les génocides du XX^e siècle, tout en conservant une place particulière et singulière à l'extermination des juifs, tout en pointant le rôle de l'enseignement de l'histoire face aux débats médiatiques.

Bien souvent, dans les manuels de collège ou de lycée de sections générales, le génocide arménien n'est qu'une illustration du cours consacré à la violence du siècle, à la brutalisation de la société ou aux drames des civils dans les conflits armés du XX^e. Il s'agit le plus souvent d'illustrer le génocide comme un des points marquants du conflit par des photos au faible investissement didactique, avec un texte de leçon souvent très bref, d'une phrase ou deux. Dans ces manuels scolaires, le génocide n'est, qu'à de très rares exceptions, presque jamais contextualisé, expliqué dans son processus. De ce fait, il est comme dé-historicisé, renvoyé à sa dimension morale plutôt que support de connaissance historique. C'est l'analyse que fait Sophie Ferhadjian lorsqu'elle écrit que « l'enseignement du génocide des Arméniens connaît quelques difficultés à sortir de la confidentialité dans laquelle il est cantonné. L'enseignant se heurte donc à plusieurs obstacles. Le premier est celui de la pauvreté voire de l'absence de documentation sur ce sujet. Comment aborder le génocide avec une ou des images ? Le second, en relation avec le premier, tient au contenu « textuel » des manuels scolaires. Il devient difficile d'aborder la notion de génocide lorsque le mot lui-même n'est pas employé ou lorsque la légende d'un document va même jusqu'à préciser qu'il ne s'agit que d'une tentative de génocide. Enfin la dernière difficulté réside dans la mise en oeuvre de cet enseignement. Ce dernier ne peut se faire sans situer et expliquer le génocide dans l'histoire des Arméniens, mais aussi dans celle de la montée des nationalismes au XIX^e siècle. L'analyse de la Question d'Orient et de la Question arménienne dans laquelle cette dernière s'inscrit, est essentielle. Le traitement de ce sujet nécessite donc un profond travail de documentation et demande également d'y consacrer un temps certain afin que le génocide des Arméniens soit traité dans sa spécificité et non relégué au sombre bilan humain de la Première Guerre Mondiale. »¹⁸

Renvoyé au domaine du civique, du bien et du mal, dans une version moralisante du conflit, la place du génocide dans les prescriptions scolaires ne permet sans doute pas de construire une connaissance critique et assise sur des apprentissages formels, sinon ceux dévolus à la seule imposition de sa dimension dramatique. Une évolution est à l'œuvre, indiscutablement dans l'écriture des programmes, si l'on en juge par ceux du CAP de 2002 et ceux de première STG de 2005, où la notion de génocide dans sa définition complexe trouve une place centrale.

¹⁸ S. Ferhadjian, « Réflexions sur le génocide des Arméniens. Spécificité et difficulté d'un enseignement », INRP/Mémoire et histoire, disponible sur Internet <http://ecehg.inrp.fr/ECEHG/enseigner-les-sujets-controverses/le-genocide-des-armeniens> (consulté le 21 novembre 2006)

Le génocide arménien prend ainsi place massivement dans l'école dans un cadre défini par de multiples contraintes. Contraintes éditoriales d'abord, où la place dévolue à cet événement ne peut excéder un certain volume de signes compte tenu de l'ancrage des programmes en direction des deux pôles principaux d'analyse du conflit de la première guerre mondiale : fronts occidental et oriental (Russie). Contraintes auctoriales également, du fait de la nécessité, par les auteurs des manuels, de connaître la littérature consacrée à cette question historique souvent perçue comme annexe ou périphérique au conflit principal européen. Contraintes morales aussi, autant que matérielles : comment dire le génocide en peu de signes et peu de documents tout en en disant l'horreur et l'importance. La dimension civique s'inscrit dans cette tension, elle est recentrée sur le seul fait présenté sans explication autre que celle d'être un facteur de la brutalisation généralisée des sociétés européennes au début du XX^e siècle, où les termes du débat historiographique ne sont posés ni explicitement, ni implicitement. Contraintes temporelles pour les enseignants, comment en quelques heures dédiées à la vaste étude de la Grande Guerre, consacrer un temps raisonnable de mise en perspective du génocide arménien.

Pourtant, la dernière édition de manuels scolaires, celle de 1^{ère} STG, rompt avec cette vision scolaire du génocide arménien au sein du premier conflit mondial. Celui-ci prend plus de place, jusqu'à occuper une double page, ou être associé à l'extermination des juifs d'Europe. Si le nombre des signes augmente, le nombre des documents évolue également à la hausse, ainsi que la qualité de ceux-ci, plus étroitement liés aux textes plus fournis des leçons et aux objectifs pédagogiques proposés par les programmes à ce thème. Avec ces derniers manuels parus, le contexte global du conflit n'est plus réduit à la seule guerre mondiale, mais renvoie également à l'échelle de l'empire ottoman ; le processus d'extermination est réinscrit dans l'histoire et dans ses origines politiques, religieuses et géopolitiques ; la mise à mort fait écho à des singularités très proches du génocide juif, avec l'idée d'un plan préalable, une logique de discrimination et de suspicion généralisées à un peuple tout entier, l'exécution du plan, son souci d'« efficacité » ainsi que ses logiques mémorielles postérieures en termes d'occultation et de reconnaissance, y compris juridique. Il est frappant de constater que le vocabulaire même utilisé renvoie à celui jusqu'alors réservé à l'extermination des juifs. Le manuel de première STG d'Hachette présente en document le témoignage d'un consul américain en poste à Mamouret-ul-Aziz, rédigé le 24 juillet 1915 où le diplomate, explicitement, fait référence à *l'Enfer* de Dante, citation que les manuels scolaires avaient coutume jusque là de présenter sous la plume de Primo Lévi à propos d'Auschwitz. De la même manière, le manuel de première STG d'Hatier légende une photographie représentant une longue colonne de déportés arméniens vers Alep de la façon suivante : « une marche de la mort 1915 ». Avec l'analyse du massacre des Arméniens, le génocide devient pluriel : arménien, juif et tzigane. Il inscrit une antécédence au crime des Nazis.

On le perçoit aisément à la lecture approfondie des différents manuels des dix dernières années et à leur évolution, les contraintes mémorielles sont fondamentales pour comprendre l'écriture des manuels scolaires. Ce sujet prend de plus en plus de place dans la société comme dans les manuels scolaires, sans que l'on puisse encore mesurer si la place qu'il prendra à l'avenir dans ceux-ci pourrait être une conséquence des dernières décisions parlementaires et réglementaires sur la négation du génocide arménien. Ce que l'avenir nous dira.

ANNEXES

LOIS et les rapports parlementaires sur les lois mémorielles de janvier 2001 et octobre 2006.

(les rapports parlementaires sont disponibles sur le site ECEHG <http://ecehg.inrp.fr/ECEHG/enseigner-les-sujets-controverses/institutions-textes-officiels/>)

EXTE ADOPTÉ no 611

«Petite loi»

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

18 janvier 2001

PROPOSITION DE LOI

*relative à la reconnaissance
du génocide arménien de 1915.*

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté sans modification la proposition de loi, adoptée par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 60 et T.A. 22 (2000-2001).

Assemblée nationale : 2688 et 2855.

Droits de l'Homme et libertés publiques.

Article unique

La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 janvier 2001.

Le Président,

Signé : Raymond FORNI.

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DOUZIÈME LÉGISLATURE
SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007
12 octobre 2006

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE,

*tendant à réprimer la **contestation de l'existence**
du **génocide arménien**.*

L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **3030** rectifié et **3074**.

Article 1^{er}

La loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 est complétée par un article ainsi rédigé :

« *Art. 2.* - Sont punis des peines prévues par l'article 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23 de ladite loi, l'existence du génocide arménien de 1915.

« Les modalités de poursuite et de répression de l'infraction définie par l'alinéa précédent sont soumises aux dispositions du chapitre V de la loi du 29 juillet 1881 précitée.

« L'article 65-3 de la même loi est applicable. »

Article 2 (nouveau)

La loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 précitée est complétée par un article 3 ainsi rédigé :

« *Art. 3.* - Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, qui se propose, par ses statuts, de défendre les intérêts moraux et l'honneur des victimes du génocide arménien peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne l'infraction prévue par le premier alinéa de l'article 2. »

Article 3 (nouveau)

Dans le premier alinéa de l'article 24 *bis* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, le mot : « sixième » est remplacé par le mot : « huitième ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 octobre 2006.

Le Président,

Signé : Jean-Louis DEBRÉ

Bibliographie :

AKCAM T., *De l'Empire à la République : Le nationalisme turc et le génocide arménien*, L' Aventurine, 2004.

BRUNETEAU B., *Le siècle des génocides : Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda*, Armand colin, 2004.

CARZOU J-M, *Un Génocide exemplaire : Arménie 1915*, Paris, Flammarion, 1975, réédité chez Calman-Lévy, 2006.

DADRIAN V., *Histoire du génocide arménien*, préf. d'Alfred Grosser, Paris, Stock, 1996

DASTAKIAN A. et MOURADIAN C., *100 réponses sur le génocide arménien*, Tournon, 2005

DUFOUR P., *Hayastan 1889-1925 - Les enfants d'Arménie dans la tourmente*, Ed. Lavauzelle, 2002.

KEVORKIAN R. et PABOUDJIAN P., *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Paris, les Éditions d'Art et d'Histoire, 1992.

KEVORRKIAN R., *Le génocide des arméniens*, Paris, Odile Jacob, 2006.

Revue d'histoire de la Shoah, 2003, n°177-178, « Ailleurs, hier, autrement: connaissance et reconnaissance du génocide des Arméniens ».

TERNON Y., *Enquête sur la négation d'un génocide*, éd. Parenthèses, 1989.

TERNON Y, *Les Arméniens, Histoire d'un génocide*, éd. du Seuil, 1977, 1996.

TERNON Y, *L'État criminel*, éd. du Seuil, 1995

TERNON Y, *Du négationnisme. Mémoire et tabou*, éd. Desclée de Brouwer, 1998

TERNON Y, *L'innocence des victimes. Regard sur les génocides du XXe siècle*, éd. Desclée de Brouwer, 2001

Sitographie

Sur le génocide arménien et sa qualification en tant que génocide :

ANI (Armenian National Institute), *une partie du site est dédiée à l'éducation*, disponible sur Internet, <http://www.armenian-genocide.org/index.htm> (consulté le 21 novembre 2006).

COQUIO C., Présidente d'AIRCRIGE, au journal *Nouvelles d'Arménie Magazine*, n°54, juin 2000, pp 28-29, « Penser et connaître le génocide », disponible sur Internet http://aircrigeweb.free.fr/parutions/Arménie/Arm_CoquioArménie.html (consulté le 15 novembre 2006).

CDCA (Comité de défense de la cause arménienne), disponible sur Internet <http://www.cdca.asso.fr> (consulté le 21 novembre) et notamment un planisphère interactif de la reconnaissance du génocide arménien par différents Etats, disponible sur Internet <http://www.cdca.asso.fr/s/detail.php?r=1&id=142> (consulté le 21 novembre 2006).

DADRIAN V., « Vahakn Dadrian responds to Guenther Lewy », disponible sur Internet <http://jihadwatch.org/dhimmiwatch/archives/008594.php> (consulté le 15 novembre 2006)

ENCYCLOPEDIA WIKIPEDIA, Le génocide arménien, *Wikipedia*, disponible sur Internet, http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9nocide_arm%C3%A9nien (consulté le 15 novembre 2006)

IMPRESCRIPTIBLE.FR, *base de données documentaires pour la lutte contre la négation du génocide arménien*, disponible sur Internet <http://www.imprescriptible.fr/> (consulté le 15 novembre 2006)

LA DURANCE, « enseigner le génocide Arménien », disponible sur Internet, http://histgeo.ac-aix-marseille.fr/durance/new_dur/num_062.htm (consulté le 21 novembre 2006)

LEWY G., «Revisiting the armenian genocide», Middle East Quarterly Fall 2005 d'après l'ouvrage *The Armenian massacres in Ottoman Turkey : a disputed genocide*, disponible sur Internet <http://www.meforum.org/article/748> (consulté le 15 novembre 2006) et *les réactions et réponses à l'article*, disponibles sur Internet <http://www.meforum.org/article/895> (Consulté le 15 novembre 2006)

TEVANIAN P., « Le génocide arménien et l'enjeu de sa qualification (Première partie et deuxième partie) », *Réflexions sur "l'affaire Veinstein in Collectif les mots sont importants*, disponible sur Internet http://lmsi.net/article.php3?id_article=271 et http://lmsi.net/article.php3?id_article=272 (consulté le 15 novembre 2006)

THE FORGOTTEN, *site documentaire sur le génocide arménien*, disponible sur Internet, <http://www.theforgotten.org/> (consulté le 21 novembre 2006)

Sur l' « affaire » Gilles Veinstein

COQUIO C., « Confusionnisme au Collège de France » Texte proposé en décembre 1998 aux journaux *Le Monde* et *Libération*. Il a été publié par *Libération* sous un autre titre, sans que l'auteur en ait été consulté ni informé : « Négationnisme au Collège de France », disponible sur Internet, http://aircrigeweb.free.fr/parutions/Armenie/Arm_Coquio1998.html (consulté le 15 novembre 2006)

ENCYCLOPEDIA WIKIPEDIA, «Gilles Veinstein », *Wikipedia*, disponible sur Internet http://fr.wikipedia.org/wiki/Gilles_Veinstein (consulté le 15 novembre 2006)

SMITH R., « Professional Ethics and the Denial of Armenian Genocide », in *Holocaust and Genocide Studies*, Vol. 9, Number 1, Spring 1995, pages 1-22, disponible sur Internet <http://users.ids.net/~gregan/ethics.html> (consulté le 15 novembre 2006)

VIDAL NACQUET P., « le négationnisme imaginaire de Gilles Veinstein » in *Le monde*, 3 février 1999, disponible sur Internet, <http://www.lemonde.fr> et <http://membres.lycos.fr/virtuel2/vn030299.html> (consulté le 15 novembre 2006)

FILMOGRAPHIE

EGOYAN A., *Ararat*, Canada, 2002 (un dossier de presse est disponible sur Internet, http://www.cdca.asso.fr/cdca/dossier_presse_ararat.pdf consulté le 21 novembre 2006)

JOURDAN L. , *Le génocide arménien*, Arte, La Compagnie des Phares et Balises, 2005

VERNEUIL H ., *Mayrig*, 1991, France.

